

Lundi 14 Mai 2018

Le gouvernement dévoile sa stratégie pour les véhicules autonomes

Ce 14 mai, Anne-Marie Idrac présente le fruit d'une concertation avec l'ensemble de la filière concernée visant à assurer le déploiement des véhicules autonomes, avec un cadre législatif cohérent et une exigence de sécurité.

Ce n'est pas un rapport « Idrac », du nom de l'ancienne ministre et ancienne présidente de la SNCF et de la RATP, Anne-Marie Idrac*, mais une feuille de route. Sous le titre « Développement du véhicule automatisé, orientations stratégiques pour l'action publique », ce document d'une centaine de pages fixe le cap pour la période 2020-2022. Avec pragmatisme, la France entend accompagner l'évolution des technologies en agissant sur plusieurs leviers : la recherche, l'expérimentation à grande échelle et le cadre législatif et juridique. Ainsi, dès 2019, les véhicules automatisés de niveau 4 seront autorisés à circuler partout dans le pays, ainsi que des véhicules sans conducteur dès lors qu'un opérateur est capable d'en reprendre le contrôle à distance.

En parallèle, la feuille de route recommande de faire évoluer certains textes, dont le Code de la Route d'ici 2022. La question de la formation est également posée, car les français sont déjà confrontés à des véhicules équipés d'aides à la conduite qu'ils ne maîtrisent pas forcément. Ces actions se feront à la fois dans un cadre national et international. Sans vouloir freiner l'innovation, le gouvernement entend faire preuve de progressivité et adapter le cadre législatif et juridique en fonction de la maturité des systèmes.

La sécurité est d'ailleurs la première exigence affichée par la feuille de route. Elle fait l'objet d'une attention toute particulière lors des demandes d'autorisation. C'est ici l'occasion de rappeler que sur la cinquantaine de tests déjà réalisés depuis fin 2014, aucun accident n'a été enregistré dans l'hexagone. Le document préconise d'installer à bord un enregistreur pour garder en mémoire les dernières secondes avant un choc et pouvoir ainsi déterminer les causes d'une éventuelle défaillance et établir les responsabilités. Il est aussi question de doter les véhicules autonomes d'un signe distinctif afin de le dissocier des autres dans le trafic.

Là où le plan français se distingue, c'est qu'il n'adresse pas la seule voiture particulière. La feuille de route affiche son intention d'associer le transport public (navettes collectives, taxis sans chauffeur) ainsi que le fret. C'est en fait une équipe de France qui est invitée à travailler ensemble et à partager ses données (dès lors qu'elles ne relèvent pas du compétitif) sur les expérimentations pour enrichir l'écosystème. Des projets sont d'ailleurs mis en place pour faire travailler ensemble les opérateurs de transport avec la filière de l'automobile, afin de développer en commun des services.

L'autre volonté affichée est justement de faire du véhicule autonome un service « utile ». Il pourrait devenir un nouveau mode de mobilité dans les zones mal desservies par les transports en commun, avec un système de transport à la demande, en complément de l'offre classique. Les collectivités locales sont encouragées à déployer de tels services, dont la vocation est de ne pas remplacer les transports collectifs, mais de les rendre plus performants en luttant contre l'autosolisme.

Il se pose aussi la question de l'acceptation sociale. Face à la réticence des français, qui sont à la fois fascinés mais aussi inquiets par certains aspects, la feuille de route met en avant plusieurs facteurs destinés à rassurer, dont la cybersécurité. Le risque de piratage est l'une des menaces clairement identifiées et à laquelle des réponses peuvent être apportées. Un observatoire sera aussi mis en place pour mesurer le comportement des usagers face à ces véhicules et suivre son évolution dans le temps. Le document prévient que c'est un travail sur le long terme et qu'il faut accompagner un large pan de la société civile pour la préparer à ces véhicules.

Mais, il n'y a aucun doute sur la volonté de vouloir déployer le véhicule autonome. La feuille de route cite en introduction un extrait du discours d'Emmanuel Macron, qui lors de la présentation du plan sur l'intelligence artificielle, évoquait justement le cas des véhicules autonomes et déclarait à leur propos que c'était une « bataille essentielle ».

*Elle avait été nommée en fin d'année dernière haute responsable pour le développement du véhicule autonome

Laurent Meillaud pour le CCFA